

<p><b>6 décembre 2021</b></p>	<p><b>Procès-verbal de la séance ordinaire du Lundi 6 décembre 2021 du Conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 29 novembre 2021 à 19h04.</b></p> <p>À laquelle sont présents : les conseillers messieurs Alain Groleau, Marco Couture, Pierre Auger et Pierre Lenoir et les conseillères mesdames Brigitte Nadeau et Marie-Josée Roulx.</p> <p>Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.</p> <p>Les membres du conseil présents forment le quorum.</p> <p>Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.</p>
	<p><b><u>Ouverture de la séance ordinaire</u></b></p> <p>Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance extraordinaire du conseil à 19h04.</p>
<p><b>2021-12-274</b></p>	<p><b><u>Adoption de l'ordre du jour</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> l'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.</p> <p><b>QUE</b> l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
<p><b>2021-12-275</b></p>	<p><b><u>Adoption des procès-verbaux du 15 et 29 novembre 2021</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> l'envoi a été fait dans les délais légaux et que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux du 15 et 29 novembre 2021;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> ceux-ci ont été soumis pour approbation;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu :</p> <p><b>QUE</b> la directrice générale et greffière-trésorière, Anouk Wilsey, soit dispensée de donner lecture desdits procès-verbaux et que ceux-ci soient adoptés tel que présentés.</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
	<p><b><u>Période de questions</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aucun citoyen présent;</li> <li>✓ Demande d'un citoyen concernant les boîtes aux lettres accrochées lors du déneigement : La conseil exprime que la municipalité n'est pas responsable des boîtes aux lettres endommagées ou détruites lors du déneigement des routes l'hiver.</li> </ul>

	<p><b><u>Rapport des comités et autres informations</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fête et marché de Noël : Lors de la journée du 4 décembre entre 10h et 14h, plusieurs enfants ont eu la chance de recevoir un cadeau, jeu de société et une revue jeunesse. Le Père-Noël a été là tout le long ce qui est un peu trop. C'est une belle réussite, plus de 34 cadeaux offerts (Pierre Lenoir);</li> <li>✓ Lac-à-L'épaule de Pêche Nicolet : L'organisme est en bonne santé et plusieurs activités dès l'été prochain (Brigitte Nadeau).</li> </ul>
<p>2021-12-276</p>	<p><b><u>Consignation de la correspondance</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la lecture de la correspondance est faite;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu de consigner la correspondance au présent procès-verbal.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ C.S. des Bois-Francis- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles</li> <li>✓ Bilan L'Arterre</li> <li>✓ ADQM- Adoption nouveau code d'éthique des élus/élues</li> <li>✓ Remerciement ARLPHCQ</li> </ul> <p><b>ADOPTÉE</b></p>
<p>2021-12-277</p>	<p><b><u>Responsabilités des élus 2022</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> les conseillers et maires peuvent siéger sur des comités pour représenter et faire avancer des dossiers;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx, et unanimement résolu;</p> <p><b>QUE</b> le conseil autorise de distribuer les comités suivants sous la responsabilité des personnes ou conseillers ci-dessous :</p> <p>Accueil : Brigitte Nadeau : Marie-Josée Roulx</p> <p>Bibliothèque : Chantal Vandebrooke</p> <p>Budget : Marco Couture : Mario Nolin : Brigitte Nadeau (substituée)</p> <p>CCU : Marco Couture : Pierre Lenoir : Marie-Josée Roulx (substituée) : Pierre Boisvert : Ginette Denis : Julie Beauchesne : Inspectrice en environnement et bâtiment</p> <p>trésorière : Directrice générale et greffière-</p> <p>Comité politiques sociales : Pierre Auger : Brigitte Nadeau : Guylaine Breton : Annie Gauthier</p>

	<p>: Guylaine Vincent  : Un membre du Comité des loisirs  : Directrice générale et greffière-trésorière</p> <p>Corporation Rivière Nicolet : Brigitte Nadeau</p> <p>Embellissement : Annie Gauthier  : Marco Couture</p> <p>Environnement : Alain Groleau  Brigitte Nadeau</p> <p>Activités municipales ponctuelles incluant</p> <p>La Fête nationale : Pierre Lenoir</p> <p>Incendie : Mario Nolin  : Pierre Lenoir</p> <p>Loisirs et culture : Pierre Lenoir  : Marie-Josée Roulx</p> <p>MRC d'Arthabaska (substitut): Marco Couture</p> <p>Municar – Rouli-Bus : Brigitte Nadeau</p> <p>Partenaire 12-18 : Pierre Auger</p> <p>Réseau « eau » : Tous les membres du conseil</p> <p>RIRPTL : Alain Groleau  : Mario Nolin : d'office le maire</p> <p>Responsable des questions familles (RQF) : Pierre Auger</p> <p>Responsable des questions des aînés (es) (MADA): Brigitte Nadeau</p> <p>Sécurité civile : Mario Nolin  : Marie-Josée Roulx  : Alain Groleau  : Normand Marchand  : Yves Champoux  : Yvon Breault  : Directrice générale et greffière-trésorière, coordonnatrice</p> <p>CNESST Santé et Sécurité au travail : Pierre Auger  : Brigitte Nadeau</p> <p>Voirie : Alain Groleau  : Pierre Auger  : Mario Nolin</p> <p>Pro-maire 2022 : :  janvier - février 2022: Alain Groleau (siège # 1)  mars - avril 2022 : Marie-Josée Roulx (siège #2)  mai - juin 2022 : Marco Couture (siège # 3)  juillet - août 2022 : Pierre Auger (siège # 4)  septembre - octobre 2022: Brigitte Nadeau (siège # 5)  novembre – décembre 2022: Pierre Lenoir (siège#6)</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>2021-12-278</p>	<p><b><u>Acceptation des dépenses électorales effectuées</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> les dépenses nettes présentées pour l'élection du 7 novembre 2021 sont de 6215.71\$;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et résolu à l'unanimité :</p> <p><b>QUE</b> le conseil accepte les dépenses des élections municipales 2021, tels que présentés.</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
<p>2021-12-279</p>	<p><b><u>Autorisation signature adjointe de la direction</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la directrice générale greffière-trésorière est la seule personne autorisée à signer les documents;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QU'</b>il est opportun de nommer une personne suppléante à la directrice générale et greffière-trésorière dans l'éventualité où cette dernière est absente pour des raisons hors de contrôle (vacances, maladie, etc., notamment pour les séances du conseil municipal, la signature des chèques, les paiement accès D, etc.;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Pierre Auger et résolu à l'unanimité.</p> <p><b>QUE</b> le conseil accepte que l'adjointe à la direction, Myriam St-Louis, suppléante à la direction-générale et greffière-trésorière dans l'éventualité où cette dernière est absente;</p> <p><b>QUE</b> le conseil accepte que l'adjointe à la direction, Myriam St-Louis, puisse signer les documents nécessaires dont les chèques, ententes, Accès D quand la direction-générale et greffière-trésorière est dans l'impossibilité de le faire.</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
<p>2021-12-280</p>	<p><b><u>Dépôt des rapports d'audit de conformité sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la commission municipale du Québec a fait des audits de conformités portant sur l'adoption du budget 2021 et du PTI 2021-2023;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QU'</b>il faut transmettre à la commission municipale du Québec une copie certifiée conforme de la résolution du procès-verbal démontrant que le dépôt a été fait;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par le conseiller Marco Couture et résolu à l'unanimité.</p> <p><b>QUE</b> le conseil confirme le dépôt des audits de conformités portant sur l'adoption du budget 2021 et du PTI 2021-2023.</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
<p>2021-12-281</p>	<p><b><u>Avis de motion et projet de règlement 2021-206 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 2008-104 concernant les conditions d'émission du permis de construction</u></b></p> <p>Le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir qui par la présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2021-206 modifiant le règlement de</li> </ul>

	<p>permis et certificats numéro 2008-104 concernant les conditions d'émission du permis de construction, afin de permettre l'émission de permis de construction pour des fins agricoles sur un terrain enclavé;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépose le projet du règlement numéro 2021-206 intitulé règlement 2021-206 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 2008-104 concernant les conditions d'émission du permis de construction, afin de permettre l'émission de permis de construction pour des fins agricoles sur un terrain enclavé;</li> </ul> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
<p>2021-12-282</p>	<p><b><u>Avis de motion et projet de règlement 2021-207 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-101 concernant l'Annexe A intitulée « Plan de zonage »</u></b></p> <p>La conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Pierre Lenoir qui par la présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2021-207 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-101 concernant l'Annexe A intitulée « Plan de zonage » afin d'agrandir la zone C1 à même la totalité de la zone P3 et d'abroger la zone P3.</li> <li>• Dépose le projet du règlement numéro 2021-207 intitulé règlement 2021-207 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-101 concernant l'Annexe A intitulée « Plan de zonage » afin d'agrandir la zone C1 à même la totalité de la zone P3 et d'abroger la zone P3.</li> </ul> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
<p>2021-12-283</p>	<p><b><u>Acceptation du décompte A des factures EXP et Englobe-prolongement de l'Aqueduc</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a reçu de la firme EXP et ENGLOBE les factures dans le cadre du projet pour le prolongement du réseau d'aqueduc 2021 dans le secteur des Trois-Lacs ;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu :</p> <p><b>QUE</b> le conseil accepte le décompte A concernant les factures Englobe et EXP pour le projet du prolongement de l'aqueduc 2021;</p> <p><b>QUE</b> le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer la demande de décaissement de Desjardins au montant de 104 694,01\$, taxes incluses.</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
<p>2021-12-284</p>	<p><b><u>Autorisation prêt temporaire en attendant le remboursement de la TECQ pour rang Bolduc</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la Municipalité doit recevoir des montants de TECQ pour des travaux exécutés pour le rehaussement du rang Bolduc;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la Municipalité a la confirmation de l'acceptation des travaux par le Ministère;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, il est proposé par le conseiller Pierre Auger,</p>

	<p>appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu :</p> <p><b>QUE</b> le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire la demande d'un emprunt temporaire pour couvrir, au besoin, les dépenses à venir;</p> <p><b>QUE</b> le conseil autorise un emprunt temporaire au montant de 170 000\$;</p> <p><b>QUE</b> le conseil autorise la transmission de documents nécessaires à l'institution financière;</p> <p><b>QUE</b> le conseil autorise monsieur Mario Nolin, maire et madame Anouk Wilsey, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents pour l'emprunt temporaire.</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
2021-12-285	<p><b><u>Dépôt programmation de la TECQ 2019-2023 version 5</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation.</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b> il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu.</p> <p><b>QUE</b> la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle</p> <p><b>QUE</b> la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019- 2023.</p> <p><b>QUE</b> la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.</p> <p><b>QUE</b> la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.</p> <p><b>QUE</b> la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.</p> <p><b>QUE</b> la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.</p>

	<p><b>ADOPTÉE.</b></p>
2021-12-286	<p><b><u>Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration 2021</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> les membres du conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);</p> <p><b>CONDIDÉRANT QUE</b> le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b> il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu :</p> <p><b>QUE</b> le conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick approuve les dépenses d'un montant de 20 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
2021-12-287	<p><b><u>Autorisation de la demande pour Jeudis en Chanson de SSJB</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick désire participer à l'activité Jeudis en Chansons;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la SSJB offre une aide financière pour l'organisation de l'activité;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu :</p> <p><b>QUE</b> la demande d'aide financière maximum de 1000\$ pour l'organisation de l'activité Jeudis en Chansons 2022 soit déposée ;</p> <p><b>QUE</b> la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à compléter la demande d'aide financière.</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
2021-12-288	<p><b><u>Autorisation formation RCR</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> le nombre d'inscriptions pour le cours de RCR cédulé en décembre n'était pas assez élevé;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> nous avons le pouvoir de reporter à une date ultérieure sans conséquences;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> le coût du cours par personne est de 60\$ pour minimum 12 personnes et maximum 18 personnes;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu :</p>

	<p><b>QUE</b> le conseil accepte que le cours de RCR soit reporté au 29 janvier 2022 de 9h à 16h.</p> <p><b>QUE</b> le conseil accepte de défrayer 40\$ du cours par citoyen de Saint-Rémi-de-Tingwick pour encourager la population à participer à cette formation importante;</p> <p><b>QUE</b> les citoyens doivent payer 20\$ pour le cours et donner un acompte de 40\$ pour l'inscription. Cet acompte sera remis à chaque citoyen présent lors de la journée du cours;</p> <p><b>QUE</b> l'offre de formation soit offerte aux autres citoyens des municipalités avoisinantes au coût de la formation, 60\$.</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
2021-12-289	<p><b><u>Demande de suivis auprès de Gesterra pour la Gestion des matières résiduelles (GMR)</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a délégué sa compétence en gestion des matières résiduelles à la MRC d'Arthabaska ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la MRC d'Arthabaska a conclu un partenariat public-privé via l'entité Gesterra concernant la gestion, la collecte et le transport des matières résiduelles ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QU'</b>un comité de rédaction du nouveau devis de transport et de collecte des matières résiduelles (ci-après comité du devis) a été créé par la MRC d'Arthabaska, il y a plusieurs mois, afin de cibler les actions à mettre en place pour augmenter le recyclage et le compostage, et ce, dans le but de réduire la quantité de déchets ultimes ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> les municipalités n'ont toutefois pas été avisées des impacts financiers que pourraient avoir les orientations proposées par le comité du devis ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a été informée, en novembre 2021, qu'une augmentation substantielle était à prévoir à partir de 2022 pour les coûts de collecte et de transport, malgré la décision collective de diminuer la fréquence des collectes des déchets, d'implanter le compostage à l'année et de fournir les efforts nécessaires afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles sur le territoire ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la municipalité se questionne quant à la hausse des coûts malgré que le territoire soit le même, que le nombre de portes n'a pas connu une hausse marquée, que les distances du site d'enfouissement sont les mêmes depuis plusieurs années et que la fréquence des collectes a diminué au cours des années ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> le conseil est d'avis qu'en raison de la forme juridique de Gesterra, le coût par porte, comparé avec d'autres régions, n'est pas adéquat en raison de la quote-part annuelle qui est versée par les municipalités, et ce, depuis la création de l'entité ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> le conseil juge qu'il est urgent d'analyser certains éléments du devis afin de revoir à la baisse la tarification 2022 et 2023, et ce, dans un but de saine gestion des fonds municipaux ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b>, par la présente résolution, le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick souhaite officialiser sa réserve et son désaccord concernant les augmentations des coûts à prévoir en 2022 et en 2023 pour le service de transport et de collecte des matières résiduelles ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> l'importante présence du milieu agricole sur notre territoire et la nécessité de trouver des débouchés pour le plastique agricole;</p>



	<p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu :</p> <p><b>QUE</b> le conseil municipal demande à Gesterra et la MRC d'Arthabaska de prévoir une rencontre en présentiel dans les meilleurs délais afin de revoir certains éléments du devis afin de faire diminuer les coûts et/ou apporter des éclaircissements, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le critère d'âge maximal des camions qui effectuent les collectes ;</li> <li>• Le nouveau frais d'administration facturé ;</li> <li>• Préciser si la quote-part annuelle contribue à payer une partie de la masse salariale de Gesterra ;</li> <li>• Qu'afin que la comparaison du coût par porte soit représentative, il serait transparent d'ajouter aussi les frais liés à la quote-part payée annuellement par les municipalités. Ainsi, le coût par porte serait davantage réel;</li> <li>• Préciser comment sont optimisées les collectes des municipalités situées loin du site d'enfouissement.</li> </ul> <p><b>QUE</b> le conseil municipal propose à la MRC d'Arthabaska de planifier, annuellement, quelques rencontres entre les municipalités membres de Gesterra et les maires qui siègent sur le conseil d'administration de cette dernière afin de s'assurer que les orientations de la majorité des municipalités soient soumises de façon officielle et transparente.</p> <p><b>QUE</b> le conseil réitère que le but de cette démarche est de gérer efficacement et de manière transparente les fonds municipaux.</p> <p><b>QUE</b> le conseil demande à GESTERRA de prioriser la recherche de déboucher pour le plastique agricole.</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
<p><b>2021-12-290</b></p>	<p><b><u>Acceptation des dépenses</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> les membres du conseil ont pu consulter les comptes qui se sont ajoutés;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu :</p> <p><b>QUE</b> les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 114157.56\$ taxes incluses.</p> <p><b>QUE</b> les feuilles énumérant les dépenses soient remises aux personnes qui en font la demande.</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
<p><b>2021-12-291</b></p>	<p><b><u>Contribution municipale 2022 au transport adapté (Roulibus)</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la demande de Roulibus de contribuer financièrement pour le maintien au transport adapté dans la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick pour un montant de 1 371,28\$ pour l'année 2022;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> le transport adapté est un partenaire important pour la population qui a besoin de ce service pour demeurer dans leur résidence dans la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;</p>

	<p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et il est résolu à l'unanimité</p> <p><b>QUE</b> la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick contribue pour un montant de 1 371,28\$ pour 2022.</p> <p><b>QU'</b>un rapport de l'année 2022 pour la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick soit transmis.</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p>
	<p><b>2<sup>e</sup> Période de questions</b></p> <p>✓ Félicitation aux déneigeurs: Marco Couture tient à remercier le service de déneigement qui a pu respecter les bacs de récupération laissés au bord du chemin.</p>
2021-12-292	<p><b><u>Levée de la séance ordinaire</u></b></p> <p>À 19h50, le conseiller Pierre Lenoir propose la levée de la séance ordinaire, tous sont unanimes.</p> <p><b>ADOPTÉE.</b></p> <p>Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.</p> <p>_____</p> <p>Mario Nolin, maire</p> <p>_____</p> <p>Anouk Wilsey Directrice générale et greffière-trésorière</p> <p>_____</p> <p>Mario Nolin Maire</p>
	<p>Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions:</p> <p>2021-12-278, 2021-12-288, 2021-12-290 et 2021-12-291.</p> <p>EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 décembre 2021 de l'an deux mille vingt et un.</p> <p>_____</p> <p>Anouk Wilsey Directrice générale et greffière-trésorière</p>
	<p>Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.</p> <p>_____</p> <p>Mario Nolin, maire</p>